Cycle de Formation : Maîtriser les outils pour la prévention de la SST



L'évaluation des risques professionnels (EVRP) constitue une étape cruciale de la démarche de prévention. Elle en est le point de départ.

L'identification, l'analyse et le classement des risques permettent de définir les actions de prévention les plus appropriées, couvrant les dimensions techniques, humaines et organisationnelles.

Elle constitue l'étape initiale de toute démarche de prévention en Santé et Sécurité au Travail.

POURQUOI ÉVALUER LES RISQUES PROFESSIONNELS ?

L'évaluation des risques professionnels figure parmi les principes généraux de prévention énoncé dans le Code du travail : (articles L.4121-2 l et L.4121-3 2).

Celle-ci englobe des actions d'identification et de classement des risques et aussi de mise en place d'actions de prévention. Ces actions ne dispensent pas l'entreprise de mettre également en œuvre des mesures correctives immédiates.



Santé et Sécurité au Travail

RISQUE DE CHUTE DE PLAIN-PIED RCHUP

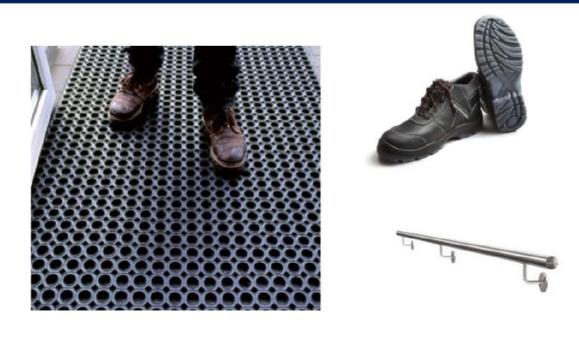
Définition:

Ils résultent du contact brutal d'une personne avec le sol ou un objet. Les plus fréquents ... dans toutes les entreprises.



Santé et Sécurité au Travail

RISQUE DE CHUTE DE PLAIN-PIED RCHUP



RISQUES DE CHUTE DE HAUTEUR RCHU

Définition:

Il causé par la chute d'une personne avec différence de niveau. les conséquences peuvent être très graves.



Santé et Sécurité au Travail

RISQUES LIES AUX CIRCULATIONS INTERNES RCI

Définition:

Ce sont des risques d'accident résultant du heurt d'une personne par un véhicule ou de la collision de véhicules entre eux ou contre un obstacle, au sein de l'entreprise.... peuvent être très graves



Santé et Sécurité au Travail

RISQUES LIES AUX CIRCULATIONS INTERNES RCI



Santé et Sécurité au Travail

RISQUE ROUTIER ET CONDUITE D'ENGINS RRCE

Définition:

C'est un risque d'accident de circulation lié au déplacement d'un salarié réalisant une mission pour le compte de son entreprise.

Grave... quasi-totalité des entreprises



Santé et Sécurité au Travail

RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ PHYSIQUE RACP

Définition:

Ce sont des risques d'accident et/ou de maladie professionnelle au niveau du tronc, des membres supérieurs et inférieurs consécutifs à des postures contraignantes, des efforts physiques intenses et/ou répétitifs, à des écrasements, à des chocs.

Fréquents majorité des entreprises



RISQUES CHIMIQUES RCHI

Définition:

Ce sont des risques d'infection, d'intoxication, d'allergie, de brûlure... par inhalation, ingestion ou contact cutané de produits. fréquents dans certaines activités



RISQUES LIÉS AUX AGENTS BIOLOGIQUES

Définition:

Ce sont des risques d'infection, d'allergie ou d'intoxication résultant de la présence de microorganismes (bactéries, virus...).



Santé et Sécurité au Travail

RISQUES LIÉS AUX VIBRATIONS RV

Définition:

Lié aux vibrations importantes émises par certaines installations, machines, outils ou

véhicules.



Santé et Sécurité au Travail

RISQUES LIÉS AUX VIBRATIONS RV



Santé et Sécurité au Travail

RISQUES LIÉS AUX EFFONDREMENTS ET AUX CHUTES D'OBJETS RECO

Définition:

qui résultent de la chute d'objets provenant de stockage, d'un étage supérieur... ou de l'effondrement de matériau. fréquents dans certaines activités



Santé et Sécurité au Travail

RISQUES LIÉS AUX AMBIANCES PHYSIQUES RAMP : BRUIT, AMBIANCES THERMIQUES, L'ÉCLAIRAGE

Définition:

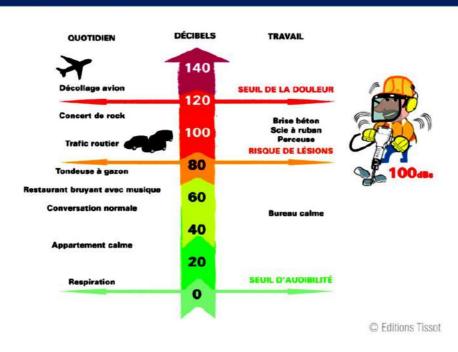
générés par l'inconfort, l'entrave à la communication orale et la gêne lors de l'exécution de tâches délicates, par des conditions thermiques inadaptées, éclairage

inadapté...



Santé et Sécurité au Travail

RISQUES LIÉS AUX AMBIANCES PHYSIQUES RAMP : BRUIT, AMBIANCES THERMIQUES, L'ÉCLAIRAGE



RISQUES D'INCENDIE, D'EXPLOSION

Définition:

brûlure, blessure consécutifs à un incendie ou à une explosion. les conséquences peuvent être graves...présents dans toutes les entreprises.



Santé et Sécurité au Travail

RISQUES LIÉS À L'ÉLECTRICITÉ RE

Définition:

Brûlure ou électrocution consécutifs à un contact avec un conducteur électrique ou une partie métallique sous tension ou avec deux conducteurs à des potentiels différents.

Les conséquences peuvent être graves...présents dans toutes les entreprises.



Santé et Sécurité au Travail

AUTRES RISQUES

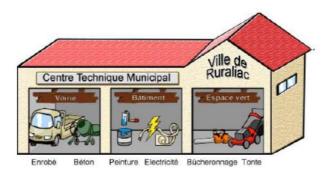
LES RISQUES RESTANTS:

- Risques liés à l'amiante et autres fibres (RAF)
- Risques liés aux projections (RPR)
- Risques liés au manque d'hygiène (RMH)
- Risques liés aux armes et munitions (RAM)
- Risques organisationnels (RO)
- Risques psycho-sociaux (RPS)

...

▶ Étape I : Préparation de la démarche d'évaluation des risques

L'objectif de cette étape est de préparer la mise en place de l'EvRP ainsi que le cadrage de la démarche.



▶ Étape 2 : Recensement des activités et des tâches

L'objectif de cette étape est d'établir la liste des activités dans chaque unité de travail.

Exemple:

L'exemple, ci-dessous, illustre le découpage pouvant être réalisé lors du recensement dans l'unité de travail «espaces verts».

Unité de travail :	Espace verts										
Activités	Tâches	Indications de risques	G	IRi	Mesures de prévention existantes	Maîtrise du risque	Mesures de prévention à envisage				
	Accès dans les arbres au moyen d'une échelle										
Elagage	Utilisation d'une tronçoimeuse										
	Travail en bordure de route pour certains arbres										
24.4	322										

Remarque : Les colonnes grisées seront explicitées et utilisées dans les étapes suivantes.

► Étape 3 : Identification des risques

L'objectif de cette étape est de rechercher les risques associés à chaque tâche.

Exemple : L'exemple suivant reprend les différents éléments de la tâche « élagage » recensée précédemment et y associe les risques.

Unité de travail :	,		Espaces verts									
						Mesures	Maîtrise	Mesures de				
Activités	Tiches	identification des risques		G	IRi	de prévention existantes	du risque	prévention à cuvisager				
		Chute de hauteur										
	Accès dans les arbres au moyen d'une échelle	Chute d'objet		Ī								
		Manufention manuelle (mal de dos)										
Elagage	,	Equipement de travail (coupure)										
	Utilisation d'une tronçonneuse	Projection (coupeaxx)										
		Bruit										
	Travail en bordure de route pour cer- tains arbres	Heurt avec un vehicule										

Remarque : les colonnes grisées seront explicitées et utilisées dans les étapes suivantes.

Étape 4 : Classement des risques

L'objectif de cette étape est de classer les risques pour dégager un ordre de priorité afin de

programmer des actions de prévention.

		Fréquence (F)						
		F1	F2	F3	F4			
	G1		2	3	4			
0 74 (0)	G2	3	4	6	8			
Gravité (G)	G3	6	8	9	12			
	G4	9	12	16	16			

Ind	ice de Risque (IRi)
1 à 3	Risque mineur
4 à 6	Risque secondaire
8 à 9	Risque important
12 à 16	Risque très important

Unité de travail :	Espaces verts								
Activitės	Täches	Identification de risques	-	G	lii	Mesures de prévention existantes	Maîtrise du risque	Messares de prévention à cuvisages	
		Chuie de hauteur	3	4	16				
	Accès dans les arbres au moyen d'une échelle	Chute d'objet	3	2	6				
		Manutention manuelle (mal de dos)	3	3	9				
Elagage	Utilisation d'une tron- connetse	Équipement de travail (coupure)	2	4	12)				
		Projection (copeaux)	2	2	4				
		Bruit	2	3	8				
	Travail en bordure de route pour certains arbres	Heurt avec véhicule	3	4	16				
100	229				-				

► Étape 5 : Détermination des mesures de prévention

L'objectif de cette étape est de lister les mesures de prévention existantes puis de proposer des mesures de prévention à mettre en place afin de supprimer ou réduire les risques mis en évidence.

Unité de travail :						Espaces verts		
		Identifi- cation de	Cle	Classement		Mesures de	Maîtrise du	Mesures de
Activités	Täches	risques	F	G	Iri	prevention	risque	prévention à envisager
Élagage	Accès dans les arbres au moyen d'une échelle	Chute de hau- teur	3	4	16	Harnais de sécurité Vérification an- nuelle des harnais	Moyenne	Travail depuis le sol avec tronçonneuse sur perche, Utilisation d'une nacelle Planification du travail dans des horaires à moindre circulation, Formation des agents à la conduite de la nacell

► Étape 6 : Réalisation du plan d'actions

L'objectif de cette étape est de planifier les mesures de prévention, déterminer les délais de mise en œuvre, déterminer le responsable de chaque action

		PLAN D	DATE 05/06/2012			
lri	Maîtrise du risque	Unité de travail	Mesure de prévention	Responsable de l'action	Délai	Suivi
16	Moyenne	Espaces verts	Utilisation (location ou achat) d'une nacelle	Chef de service	Décembre 2012	

Étape 7 : Suivi de l'évaluation

L'objectif de cette étape est de faire le suivi du plan d'actions, mettre à jour le document unique.

		PLAN D'ACT	DATE 05/06/2012			
IRi	Maîtrise du risque	Unité de travail	Mesure de prévention	Responsable de l'action	Délai	Suivi
16	Moyenne	Espaces verts	Utilisation (location ou achat) d'une nacelle	Chef de ser- vice	Décembre 2012	Réalisé depuis juillet 2012



► Cotation des risques particuliers : Risque chimique

Q	Quantité de produit utilisée
Q1	≤ å 10ml
Q2	10ml – 99ml
Q3	100ml - 0,991
Q4	11 - 201
Q5	> à 201



		U2		
Jour	< 30 min	30-119 min	2-6 h	> 6 h
Semaine	< 2 h	2-8 h	1-3 jours	>3 jours
Mois	< 1 jour	1-5 jours	6-15 jours	> 15 jours
Annee	< 5 jours	5-60 jours	2-5 mois	> 5 mois

► Cotation des risques particuliers : Risque chimique

D	Ancien système	Nouveau système
D1	Aucune	Aucun
	R36, R37, R38, R66 R36/37, R36/38, R36/37/38, R37/38	Catégorie 1 et 2
D3	R20, R21, R22, R33, R40, R42, R43, R62, R63, R64, R65, R67, R68 R20/21, R20/22, R20/21/22, R21/22, R42/43, R68/20, R68/21, R68/20/21, R68/20/21, R68/20/21, R68/20/21, R68/20/21, R68/20/21, R48/20, R68/21/22, R48/20/21, R48/20, R48/21, R48/20, R48/20, R48/20, R48/20, R48/20/21/22	Catégorie 1 Catégorie 3 et 4
D4	R23, R24, R25, R29, R31, R34, R41, R45, R46, R48, R49, R60, R61 R15/29, R23/24, R23/25, R23/24/25, R24/25, R39/23, R39/24, R39/25, R39/23/24, R39/23/25, R39/23/24/25, R39/23/24/25, R48/23/24, R48/23/24/25, R48/23/24/25, R48/23/24/25, R48/23/24/25	Catégorie 2 Catégorie 1A et 1B
D5	R26, R27, R28, R32, R35, R39 R26/27, R26/28, R26/27/28, R27/28, R39/26, R39/27, R39/28, R39/26/27, R39/26/28, R39/27/28, R39/26/27/28	Catégorie 3 Catégorie 2

► Cotation des risques particuliers : Risque Incendie

IRi est côté selon la grille suivante :

		Combustible						
		Faiblement inflammable (M0) : 1	Moyennement inflammable (M1 et M2) : 2	Fortement inflammable (M3)	Très fortement inflammable (M4) ; 4			
Energie d'activation	Faible présence d'équipements électriques : 1	1	2	3	4			
	Forte présence d'équipements électriques : 2	2	4	6	8			
	Emploi/stockage de produit comburant + présence d'équipements électriques : 3	3	6	9	12			
	Travaux par point chaud, présence régulière de flamme :	4	8	12				

► Cotation des risques particuliers : Risques liés à l'Activité Physique

.a(es) charge(s) que vous manipulez vous paraissent :	Temps de manipulation					
	< 30min	30 à 59 min	1 à 4h	> 4h		
Légère(s)	0	0	1	2		
Moyennement lourde(s)	0	1	2	3		
Lourde(s)	1	2	3	3		
Très lourde(s)	2	3	3	4		

IRp Vibration	1	2	3	4	6	8	9	12	16
Note Vib	0	0	1	1	2	2	3	3	4

- ► Cotation des risques particuliers : Risques liés à l'Activité Physique
- 4. Détermination de la Position articulaire (Art) :



Position du tronc	Zone verte	Zone Jaune	Zone rouge
- de 30% du temps total de travail	0	1	3
+ de 30% du temps total de travail	1	2	4

I. Intégrer la sécurité dans la documentation (fiche de fonction, modes opératoires, consignes, FDS...)

Les notices de poste





- I. Intégrer la sécurité dans la documentation (fiche de fonction, modes opératoires, consignes, FDS...)
 - Les notices de poste

Exemples de notices de poste



I. Intégrer la sécurité dans la documentation (fiche de fonction, modes opératoires, consignes, FDS...)

FDS (Fiches de Données Sécurité)



I. Intégrer la sécurité dans la documentation (fiche de fonction, modes opératoires, consignes, FDS...)

FDS (Fiches de Données Sécurité)

La FDS est exigée pour :

- les substances et mélanges classés dangereux (par le règlement CLP pour les substances, et par la directive 1999/45/CE pour les préparations – ancienne dénomination des mélanges);
- les substances persistantes, bioaccumulables et toxiques (PBT) ou très persistantes et très bioaccumulables (vPvB);
- les substances incluses dans la liste des substances candidates à l'autorisation (art. 59, §1 de Reach);
- les mélanges non classés dangereux, mais contenant au moins (à une concentration supérieure ou égale à 1%);
 - une substance présentant un danger pour la santé et l'environnement ;
 - une substance PBT ou vPvB;
 - une substance dotée d'une valeur limite d'exposition professionnelle (VLEP).

La FDS est également exigée pour les produits soumis à des règles d'étiquetage particulières (bouteilles de gaz transportables, aérosols, explosibles...).

Santé et Sécur

Les rubriques de la FDS

La FDS doit comporter les 16 rubriques suivantes (règlement CE n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil, 18décembre 2006) :

- 1 Identification de la substance/mélange et de la société/ l'entreprise
- 2 Identification des dangers
- 3 Composition/information sur les composants
- 4 Premiers secours
- 5 Mesures de lutte contre l'incendie
- 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle
- 7 Manutention et stockage
- 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle
- 9 Propriétés physiques et chimiques
- 10 Stabilité et réactivité
- 11 Informations toxicologiques
- 12 Informations écologiques
- 13 Considérations relatives à l'élimination
- 14 Considérations relatives au transport
- 15 Informations relatives à la réglementation
- ge particulières

 16 Autres informations, y compris les informations concernant la préparation et la mise à
 Santé et Sécurité au Trayail de la FDS



II. Déterminer les besoins en équipements de protection individuelle et les gérer.

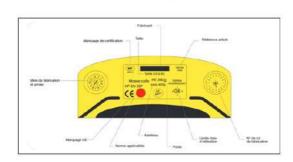
- Les protections de la tête
 - Les types de casque:

Photo	Dénomination	Protection	
-	Casquette anti-heurt NF EN 812	Protège contre les heurts sur les objets durs et immobiles Ne protège pas contre les effets de projections, chutes d'objets, charges en suspension ou en mouvement Ne se substitue pas au casque de protection	
	Casque de protection NF EN 397	Protège la partie supérieure de la tête contre les chocs provoqués par la chute d'objets Protège contre les risques mécaniques (chocs, chutes d'objets, écrasement latéral), le risque électrique et le risque thermique	
	Casque forestier NF EN 397 NF EN 352-1	Protège contre les chutes d'objets, le bruit et les projections d'objets au niveau du visage Constitué d'un casque, d'une visière grillagée et de protecteurs auditifs	

- II. Déterminer les besoins en équipements de protection individuelle et les gérer.
 - Les protections de la tête
 - Principaux éléments constituants le casque

Calotte
Coiffe avec sangle
d'amortissement
Serre-nuque
Tour de tête
Jugulaire

Le marquage



II. Déterminer les besoins en équipements de protection individuelle et les gérer.

Les protections des yeux et du visage

· Les types de protection

Photo	Dénomination	Protection
Lunette à branche		Protègent contre les impacts de faible énergie (résistance mécanique à un impact de 45m/s) et les rayonnements nocifs (ultraviolet/infrarouge) - Peuvent comporter des protections latérales et être équipées d'oculaires correcteurs - Certains modèles peuvent être portés sur une paire de lunettes correctrices
	Ecran faciaux	Protègent les yeux, le visage et une partie du cou contre les impacts de moyenne ou forte énergie par des projections (solides, liquides, métaux en fusion), les dangers d'arc électriques provoqués par un court-circuit et les rayonnements nocifs (ultraviolet/infrarouge)
Lunette masque		Protègent contre les impacts de moyenne énergie (résistance mécanique à un impact de 120 m/s), les risques d'intrusion de poussières, particules fines ou de produits chimiques nocifs (liquides, spray, gaz), les risques de projection de métaux en fusion et les rayonnements nocifs (ultraviolet/infrarouge)

II. Déterminer les besoins en équipements de protection individuelle et les gérer.

- Les protections des yeux et du visage
 - Choix du type de protection

Normes :

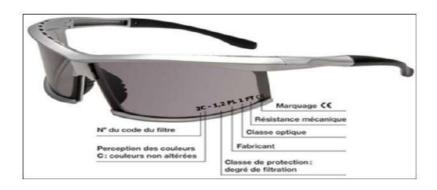
NF EN 166 : spécifications

NF EN 169: filtres pour le soudage NF EN 170: filtres pour l'ultraviolet NF EN 171: filtres pour l'infrarouge NF EN 172: filtres de protection solaire

NF EN 175 : équipement de protection des yeux et du visage pour le soudage NF EN 207 : filtres et protecteurs de l'œil contre les rayonnements laser NF EN 208 : lunettes de protection pour les travaux de réglage sur les lasers

NF EN 379: Filtres de soudage automatique

- II. Déterminer les besoins en équipements de protection individuelle et les gérer.
 - Les protections des yeux et du visage
 - Le marquage



II. Déterminer les besoins en équipements de protection individuelle et les gérer.

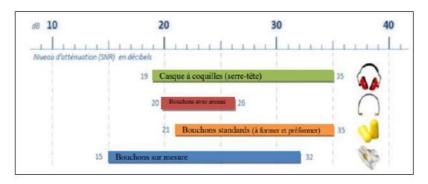
- Les protections des oreilles
 - · Les situations et activité à risques





Les dommages causés par le bruit sont irréversibles...

- II. Déterminer les besoins en équipements de protection individuelle et les gérer.
 - Les protections des oreilles
 - Les types de protection



II. Déterminer les besoins en équipements de protection individuelle et les gérer.

- Les protections individuelles des mains
 - Les types de protection

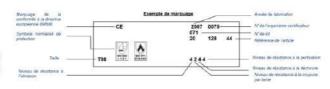


a : résistance à l'abrasion (0 à 4)

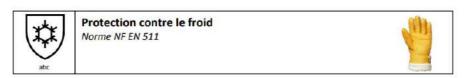
b : résistance à la coupure (0 à 5)

c : résistance au déchirement (0 à 4)

d : résistance à la perforation (0 à 4)



- II. Déterminer les besoins en équipements de protection individuelle et les gérer.
 - Les protections individuelles des mains
 - Les types de protection

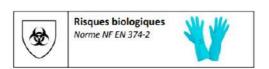


a : résistance au froid de convection (0 à 4) b : résistance au froid de contact (0 à 4)

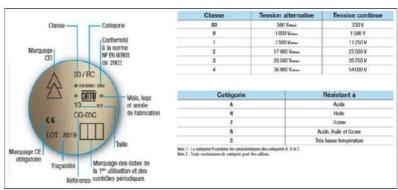
c : perméabilité à l'eau (0 ou 1)

- II. Déterminer les besoins en équipements de protection individuelle et les gérer.
 - Les protections individuelles des mains











II. Déterminer les besoins en équipements de protection individuelle et les gérer.

La protection individuelle des pieds

Les types de protection

Normes:

NF EN ISO 20345 : <u>chaussures de sécurité</u> ayant un embout de protection résistant à 200 Joules d'écrasement

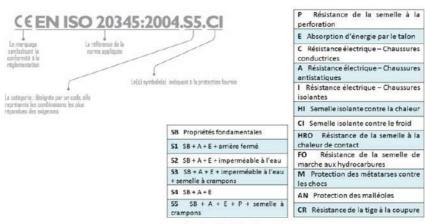
Norme NF EN ISO 20346 : chaussures de protection ayant une semelle anti-perforation résistant à 100 Joules

Norme NF EN ISO 20347 : chaussures de travail sans embout de protection



II. Déterminer les besoins en équipements de protection individuelle et les gérer.

- La protection individuelle des pieds
 - Le marquage



Santé et Sécurité au Travail

II. Déterminer les besoins en équipements de protection individuelle et les gérer.

- La protection individuelle des voies respiratoires
 - · Types de pièce faciale
 - 1. Demi-masque
 - 2. Masque complet
 - 3. Casque
 - 4. Cagoule
 - 5. Ensemble embout buccal



- II. Déterminer les besoins en équipements de protection individuelle et les gérer.
 - La protection individuelle des voies respiratoires
 - Types de filtres
 - Les filtres anti-aérosols (ou anti-poussières)

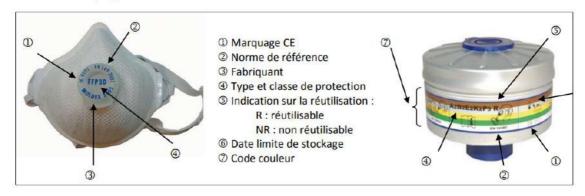
Classe	Efficacité	Marquage	Protection	
1	Faible	P1 ou FFP1*	Arrête moins de 80% des aérosols Protège des aérosols solides et/ou liquides sans toxicité spécifique	
2	Moyenne	P2 ou FFP2*	Arrête moins de 94% des aérosols Protège des aérosols solides et/ou liquides dangereux ou irritants	
3	Haute	P3 ou FFP3*	Arrête moins de 99.99% des aérosols Protège des aérosols solides et/ou liquides toxiques	

^{*} Les demi-masques filtrants (masques jetables constitués du matériau filtrant lui-même) sont marqués FF

II. Déterminer les besoins en équipements de protection individuelle et les gérer.

La protection individuelle des voies respiratoires

Le marquage



- II. Déterminer les besoins en équipements de protection individuelle et les gérer.
 - Les équipements de protection individuelle contre les chutes de hauteur
 - Principes généraux de prévention appliqués au travail en hauteur
 - o Eviter le risque
 - o Evaluer les risques qui ne peuvent être évités
 - o Combattre les risques à la source
 - o Donner la priorité aux mesures de protection collective
 - En cas d'impossibilité technique, prévoir l'usage d'une protection individuelle contre les chutes (harnais, système d'arrêt de chute...)
 - o Donner les instructions appropriées aux travailleurs



- II. Déterminer les besoins en équipements de protection individuelle et les gérer.
 - Les équipements de protection individuelle contre les chutes de hauteur
 - Choix du matériel

Il existe trois types d'équipement individuel contre les chutes de hauteur:

1. Système d'arrêt de chute

2. Système de retenue

3. Système de maintien au poste de travail

Accrochages antichute

Accrochages de maintien

Maintien = Pas de risque de chute

- II. Déterminer les besoins en équipements de protection individuelle et les gérer.
 - Les équipements de protection individuelle contre les chutes de hauteur
 - Quel que soit le type de système retenu, sa mise en œuvre impose le respect de trois étapes primordiales:
 - 1. Etape 1: PREHENSION Je porte un harnais



Le harnais antichute

Dispose d'un ou de plusieurs marquages « A » indiquant le point d'attache pour la longe antichute

Doit être pourvu du marquage CE et être conforme à la norme NF EN 361



Le harnais de maintien au travail :

Dispose d'une ceinture avec 2 ou 3 points d'attache pour la longe de maintien

Doit être pourvu du marquage CE et être conforme aux normes NF EN 358 et EN 813



Le harnais antichute et de maintien au travail :

Dispose d'un ou de plusieurs marquages « A » indiquant le point d'attache pour la longe antichute

Dispose d'une ceinture avec 2 ou 3 points d'attache pour la longe de maintien

Doit être pourvu du marquage CE et être conforme aux normes NF EN 361, EN 358 et EN 813

sante et securite au Travail

- II. Déterminer les besoins en équipements de protection individuelle et les gérer.
 - Les équipements de protection individuelle contre les chutes de hauteur
 - Quel que soit le type de système retenu, sa mise en œuvre impose le respect de trois étapes primordiales:
 - 2. Etape 2: LIAISON J'utilise une longe pour attacher le harnais au point d'ancrage



- II. Déterminer les besoins en équipements de protection individuelle et les gérer.
 - Les équipements de protection individuelle contre les chutes de hauteur
 - Quel que soit le type de système retenu, sa mise en œuvre impose le respect de trois étapes primordiales:
 - 3. Etape 3 : ANCRAGE J'utilise un ancrage sûr pour me protéger



Le point d'ancrage :

Doit être conforme à la norme NF EN 795

Doit être suffisamment résistant pour arrêter et retenir un individu en cas de chute : essai avant mise en service, puis vérification annuelle (vérification visuelle et essais statiques)

Doit pouvoir être atteint sans exposition à un risque de chute

- II. Déterminer les besoins en équipements de protection individuelle et les gérer.
 - Les équipements de protection individuelle contre les chutes de hauteur
 - Chute de hauteur et choc

Pour réduire au maximum le choc sur le corps lors d'une chute, il faut :

1. Utiliser une longe avec absorbeur d'énergie

2. Toujours, s'attacher sur un point hau

3. Toujours déplacer la longe au-dessus de sois lonque je grimpe

La hauteur ne tue pas, c'est le choc qui tue !

Il y a danger de mort si l'utilisateur se situe audessus du point d'ancrage avec une longe sans absorbeur d'énergie.

II. Déterminer les besoins en équipements de protection individuelle et les gérer.

- Les équipements de protection individuelle contre les chutes de hauteur
 - · Mise en œuvre du harnais

Consignes:

- Inspecter son harnais et ses longes avant toutes les utilisations
- Mettre le harnais correctement
- Porter son harnais correctement réglé à sa taille
- Ne pas s'attacher n'importe où et n'importe comment
- Prendre soin de son harnais
- Signaler toute anomalie constatée









Deux critères de sécurité importants à prendre en compte :

- <u>le tirant d'air</u> : longueur de la longe + longueur de l'absorbeur d'énergie + distance entre la fixation du harnais et les pieds + distance de sécurité
- « Travailler avec une longe de 2m, absorbeur compris, nécessite un tirant d'air de 6.10m en dessous du poste de travail »
- <u>L'effet pendulaire</u>: lorsque l'angle sous lequel l'utilisateur travaille est supérieur à 30°, un fort effet pendulaire se produit en cas de chute de hauteur

II. Déterminer les besoins en équipements de protection individuelle et les gérer.

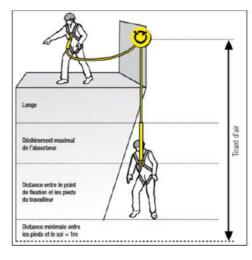
- Les équipements de protection individuelle contre les chutes de hauteur
 - · Comment mettre et régler son harnais?
- Contrôler l'état du harnais et repérer le point de fixation dorsal
- Enfiler les bretelles en s'assurant que l'anneau dorsal est bien situé entre les omoplates
- Passer les sangles cuissardes sous les fesses et les boucler autour des cuisses
- Ajuster les sangles verticales pour qu'elles soient toutes deux de longueur égale
- 5. Boucler fermement la sangle de poitrine sans entraver la respiration



Un harnais de sécurité bien ajusté permet des mouvements libres des bras, des jambes et du bassin

Il faut s'assurer que toutes les sangles soient bien à plat pour préserver l'efficacité du harnais

- II. Déterminer les besoins en équipements de protection individuelle et les gérer.
 - Les équipements de protection individuelle contre les chutes de hauteur
 - Mesures de prévention
 - Préparation du chantier
 - Formation des utilisateurs devant mettre en œuvre un système d'arrêt de chute
 - Formation aux interventions de secours et aux procédures de mise en sécurité
 - Mesures concernant l'encadrement du chantier : le responsable du chantier doit s'assurer que l'utilisateur



EQUIPEMENTS DE PROTECTION COLLECTIFS

. Place des protections collectives dans une démarche de prévention

La protection collective est une des mesures de prévention faisant partie des 9 principes généraux de prévention



Santé et Sécurité au Travail

REVÊTEMENT DE SOL ANTIDÉRAPANT



Santé et Sécurité au Travail

DISPOSITIF DE CAPTAGE DES FUMÉES DE SOUDAGE



Santé et Sécurité au Travail

II. Utiliser une signalisation adaptée à la prévention.

La signalisation

Couleur	Signification ou but	Indications et précisions
Rouge	Signal d'interdiction	Attitudes dangereuses
	Danger-alarme	Stop, arrêt, dispositifs de coupure d'urgence Évacuation
	Matériel et équipement de lutte contre l'incendie	Identification et localisation
Jaune ou jaune-orangé	Signal d'avertissement	Attention, précaution Vérification
Bleu	Signal d'obligation	Comportement ou action spécifique Obligation de porter un équipement individuel de sécurité
- 16-4	Signal de sauvetage ou de secours	Portes, issues, voies, matériels, postes, locaux
Vert	Situation de sécurité	Retour à la normale

les normes visées à l'article 11 relatives aux couleurs d'identification sont les normes NF \times 08-100 à NF \times 08-107.

II. Utiliser une signalisation adaptée à la prévention.

- La signalisation
 - Panneaux d'interdiction



Défence de fumer



Flamme nue interdite et défense de fumer



Interdit aux piéte



Défense d'éteind



Eau non potable



Entrée interdite aux personnes



Interdit aux véhicule



Ne pas touche

II. Utiliser une signalisation adaptée à la prévention.

- La signalisation
 - O Panneaux d'avertissement



II. Utiliser une signalisation adaptée à la prévention.

La signalisation

o Panneaux d'avertissement



















II. Utiliser une signalisation adaptée à la prévention.

- La signalisation
 - Panneaux d'obligation



















Santé et Sécurité au Travail

II. Utiliser une signalisation adaptée à la prévention.

- La signalisation
 - Panneaux de sauvetage et de secours

















Santé et Sécurité au Travail

II. Utiliser une signalisation adaptée à la prévention.

- La signalisation
 - Panneaux concernant le matériel ou l'équipement de lutte contre l'incendie



II. Utiliser une signalisation adaptée à la prévention.

La signalisation

Signaux acoustiques



Signaux lumineux



ANIMER LA DÉMARCHE DE PRÉVENTION

I. Tenir un BRIEFING / PRÉ JOB BRIEFING sur la sécurité :





Santé et Sécurité au Travail

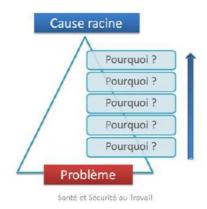
- II. Animer les séances dans le cadre de la politique de prévention sécurité :
 - Exemple de Compte rendu de session/réunion de travail

ravail slormations générales				Actor 2 + rounds responsible	
Date de la riunion	Liver de la réun	Hen)	Digit 8	Actor 1 + non-du responsable Actor 2 + non-du	
ersonies priseries				responsable	
Digically da la risonium :			Commentalies ou notes		
below the joint					
Sujets at thèmes de la rescontre			Actives		
	Désumé de la discussion	Actions à prendre			
Sujeta abordés					
Sujeta abordis Supti 1		Action: 1 = more du responsible Action: 2 = more du responsible			
		responsible • Action 2 + nom du responsible	Non-et geknom de Tauteur du campte	rende :	

III. Gérer les incidents et les actions d'amélioration de la sécurité

Détermination des causes de l'incident/accident

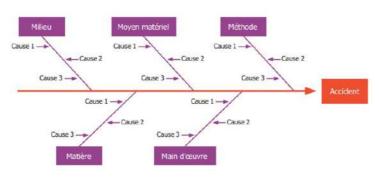
▶ Une technique de questionnement : les « 5 pourquoi » ou « 5 why »



III. Gérer les incidents et les actions d'amélioration de la sécurité

Détermination des causes de l'incident/accident

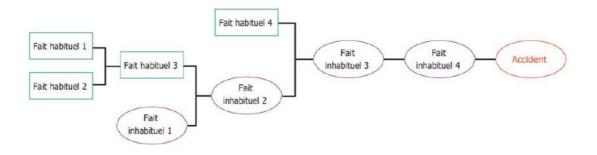
le « diagramme d'Ishikawa » ou « diagramme en arête de poisson » ou « 5M »



III. Gérer les incidents et les actions d'amélioration de la sécurité

Détermination des causes de l'incident/accident

la méthode de l'arbre des causes



IV. Concevoir et rédiger le rapport d'accident

Rapports d'accidents



ADAPTER SA COMMUNICATION INTERNE EN SST

Communication et information en SST

- La communication et l'information sont des éléments primordiaux pour faire fonctionner adéquatement une organisation ou un groupe.
- En matière de gestion de la santé et de la sécurité, ceci est tout aussi vrai.
- La communication permet d'identifier des dangers, d'évaluer les risques, d'informer la travailleuse ou le travailleur de la présence de ceux-ci et des moyens à prendre pour s'en préserver, de mettre en place des mesures correctives, d'évaluer les résultats et d'intervenir dans des situations problématiques.



Santé et Sécurité au Travail

ADAPTER SA COMMUNICATION INTERNE EN SST

Le Livret d'Accueil Sécurité

Exemples de Livret d'Accueil Sécurité



Les indicateurs de performance en SST

- > Un indicateur de performance permet de produire un portrait de la situation existante dans un milieu de travail.
- Deux grandes catégories d'indicateurs SST sont utilisés :

LES INDICATEURS PROACTIFS

Il regroupe donc des indicateurs qui présentent le pourcentage de réalisation de certaines activités planifiées comme :

- · les inspections
- · l'entretien préventif;
- · les résultats d'audits;
- · le suivi du programme de formation en SST;
- · le pourcentage d'implantation d'une mesure préventive; · le sulvi des plans d'action et des retards par rapport aux délais prévus;
- · le pourcentage d'investissements en SST réalisés;
- le temps passé hebdomadairement par les gestionnaires dans l'usine à parler de sécurité avec les employés;
- · le pourcentage d'employés activement impliqués dans les activités de prévention;
- · le suivi des mesures correctives, etc.

Santé et Sécurité au Travail

LES INDICATEURS RÉACTIFS

- · le nombre d'accidents et de lésions professionnelles:
- · les coûts des réclamations;
- le nombre, la fréquence et la gravité des accidents et des lésions professionnelles;
- · le nombre de jours d'arrêt de travail;
- · le nombre de premiers soins prodigués;
- · les coûts des dommages matériels accidentels, etc.

Les indicateurs de performance en SST

► LETAUX DE FRÉQUENCE

 $\mathsf{TF} = \frac{\mathsf{Nombre\ d'accidents\ *}}{\mathsf{Heures\ totales\ travaillées\ cette\ année\ par\ tous\ les\ employés}} \times 200\ 000$

* Le nombre de lésions (ou d'accidents) inclut les décès et les travailleurs rendus inaptes au travail.

Les indicateurs de performance en SST

► LA FRÉQUENCE TOTALE

FT = Nombre total d'événements accidentels **
Heures totales travaillées cette année par tous les employés × 200 000

** Le nombre total d'événements accidentels inclut les décès, les travailleurs rendus inaptes au travail et les travailleurs dont les activités sont restreintes.

LETAUX DE FRÉQUENCE OSHA

TFosha = Nombre total d'incidents ***
Heures totales travaillées cette année par tous les employés × 200 000

*** Le nombre total d'incidents inclut les décès, les travailleurs rendus inaptes au travail, les travailleurs dont les activités sont restreintes et les travailleurs ayant nécessité des soins médicaux.

Les indicateurs de performance en SST

▶ LETAUX DE GRAVITÉ

 $TG = \frac{\text{Nombre de jours d'inaptitude **** au travail}}{\text{Heures totales travaillées cette année par tous les employés}} \times 200 \ 000$

**** Le nombre de jours d'inaptitude au travail comptabilise les journées au cours desquelles les travailleurs se sont absentés en raison de leur incapacité à effectuer tout travail.

LA GRAVITÉTOTAL

 $\text{GT} = \frac{\text{Nombre de jours d'inaptitude au travail} + \text{nombre de jours d'activités restreintes}}{\text{Heures totales travaillées cette année par tous les employés}} \times 200 \ 000 \ \text{Combre de jours d'inaptitude au travaillées cette année par tous les employés}$

TABLEAUX DE BORD

Exemples DE TABLEAUX DE BORD SST



